

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 mai 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 904)

Adopté

AMENDEMENT

N° AS1475

présenté par
Mme Elimas, rapporteure

ARTICLE 40

À l'alinéa 6, supprimer le mot :

« notamment ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à encadrer la clause de revoyure du taux de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés introduite par cet alinéa.

Il s'agit de garantir que la révision éventuelle de ce taux tiendra uniquement compte du nombre de personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi rapporté à la population active totale.